



# Les cahiers de la Vie Fédérale

Année 2014 - n°96  
Octobre 2014

## Partout des assesseurs !



Ces nouveaux Cahiers de la Vie Fédérale vous présente les éléments essentiels concernant l'organisation "technique" et "politique" liée aux opérations de vote.

Chacun-e peut mesurer, dans la période, l'enjeu que représente le résultat des listes CGT lors de ces élections, du point de vue de notre démarche revendicative comme de notre représentativité, nul besoins d'y revenir. Toutefois, il est important de prendre en compte, dès que possible, les conditions de déroulement des opérations de vote : le rôle et la place de chacun-e dans celles-ci.

Nous pourrions nous satisfaire des évidences pour ne pas les rappeler. Cependant, si l'on considère le taux d'abstention lors des élections 2011, nous constatons que celui-ci pénalise surtout les organisations les plus représentatives, en l'occurrence, la CGT.

Les négociations avec les directions sont en cours concernant le déroulement donc nous aurons à désigner des camarades afin d'être présent-e-s tant que faire se peut dans tous les bureaux de vote. Les candidat-e-s de la CGT sont bien sûr sollicité-e-s comme l'ensemble des syndiqué-s.

Établir le plus rapidement possible la liste de camarades mis à disposition pour les élections est primordial. Cela nous permet d'éviter ou, tout au moins, limiter l'invocation des nécessités de service.

Nous savons d'expérience que nous pouvons gagner la participation des collègues au scrutin et donc le vote CGT jusqu'au terme du scrutin.

Les liens tissés avec nos organisations interprofessionnelles peuvent nous y aider. Notamment dans les établissements où nous ne sommes pas ou peu organisés. Nos camarades retraité-e-s peuvent aussi nous y aider.

**Nous avons tous à y gagner !**



**Guide des Assesseurs**

Fédération de la Santé et de l'Action Sociale

263, rue de Paris • Case 538 • 93515 Montreuil Cedex • Tél. : 01 48 18 20 98 • Site internet : [www.sante.cgt.fr](http://www.sante.cgt.fr) • E-mail : [com@sante.cgt.fr](mailto:com@sante.cgt.fr)

## Elections professionnelles

Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_

Adresse du lieu de vote : \_\_\_\_\_

Horaires d'ouverture du bureau de vote : \_\_\_\_\_

Délégué-e de liste titulaire : \_\_\_\_\_

Délégué-e de liste suppléant-e : \_\_\_\_\_

**ATTENTION!**      **ATTENTION!**      **ATTENTION!**      **ATTENTION!**

Pour tout problème rencontré ce jour,  
Contacter le : **00 00 00 00 00**

### **Sommaire :**

- Fiche N°1 : A votre arrivée....
- Fiche N°2 : Mandat
- Fiche N°3 : Vote par correspondance
- Fiche N°4 : Dépouillement
- Fiche N°5 : Procès verbal
- Fiche N°6 : Résultats CTE
- Fiche N°7 : Résultats CAPL
- Fiche N°8 : Résultats CAPD.

## FICHE N°1



Jeu  
di 4 décembre



# A votre arrivée dans le Bureau de vote...

- **I.** Se présenter au Président ou à la Présidente comme étant désigné-e (mandaté-e) par le Syndicat ou l'Union Syndicale de la Santé et de l'Action Sociale C.G.T du département, comme Assesseur à ce Bureau de vote. Montrer votre mandat (Fiche N°2)
- **II.** Présenter une pièce d'identité avec votre mandat
- **III.** Installez-vous devant l'urne ou la feuille d'émargement qui vous est dédiée

### - **IV.**

- ◆ Les contractuels, stagiaires et titulaires votent au C.T.E
- ◆ Seuls les titulaires votent en C.A.P.L et C.A.P.D
- ◆ Bien identifier le salarié via sa carte d'électeur

**ATTENTION!**

- **V.** Pour toute question avant, pendant et après, :

contacter le : **00 00 00 00 00**

## FICHE N°2



Jeu  
di 4 décembre



# MANDAT



A, (ville)

Le (date)

Madame, Monsieur\*

(Nom et prénom du ou de la Camarade mandaté-e) \_\_\_\_\_

Est désigné-e par notre Union Syndicale Départementale CGT de la Santé et de l'Action Sociale du département de \_\_\_\_\_

Comme assesseur, titulaire, suppléant-e\* pour les élections professionnelles du jeudi 4 décembre 2014, dans l'établissement public de santé ou de l'action sociale suivant : \_\_\_\_\_

Pour faire valoir qui de droit

Pour l'U.S.D CGT de  
La ou le Secrétaire Général-e  
(signature)

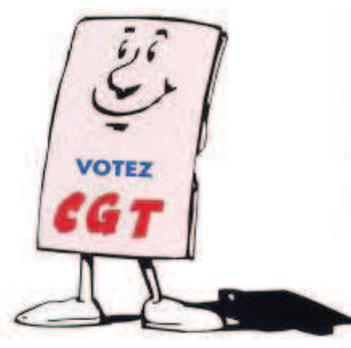
\* : Rayer la mention inutile

## VOTE PAR CORRESPONDANCE

- ☑ S'assurer que les enveloppes contenant le vote par correspondance soient validées par La Poste et signées de l'électeur
- ☑ **Le vote physique prime sur le vote par correspondance** : si un agent a déjà voté en se rendant au Bureau de vote et qu'il a également voté par correspondance, c'est le vote effectué dans le Bureau qui sera pris en compte.
- ☑ Les votes par correspondance sont introduits dans les urnes à la fermeture du Bureau de vote et le Président signe les feuilles d'émergence au fur et à mesure
- ☑ Le nombre d'enveloppes doit correspondre au nombre d'émergements, si on trouve une différence, l'inscrire au Procès Verbal.

## DÉPOUILLEMENT

- ☑ Y participent : les Assesseurs, l'Administration, les volontaires
- ☑ Les scrutateurs doivent être au nombre de 4 : un scrutateur ouvre les enveloppes et vérifie la validité du scrutin, le deuxième lit à haute voix le nom de l'organisation ou annonce la nullité du vote, les deux autres comptabilisent par écrit le nombre de voix par organisation et annoncent les chiffres à haute voix.
- ☑ Un bilan récapitulatif est fait à chaque dizaine
- ☑ **Un vote est nul** s'il comporte une rature ou un rajout ou s'il comprend plusieurs bulletins d'organisations différentes
- ☑ **Un vote est blanc** si l'enveloppe est vide ou contient du papier blanc
- ☑ Si une enveloppe contient deux fois le même bulletin, le vote est valide et compte pour une voix
- ☑ A la fin du dépouillement, chaque Bureau fait le total des suffrages exprimés, blancs et nuls. Le total doit correspondre au nombre de votants
- ☑ Les bulletins blancs ou nuls doivent être signés par le Président du Bureau de vote.



## PROCÈS VERBAL

- ☑ Le Procès Verbal est établi à l'issue du dépouillement
  
- ☑ Doivent être distincts, les Procès Verbaux du Comité Technique d'Établissement (C.T.E), des Commissions Administratives Paritaires Locales (C.A.P.L) et des Commissions Administratives Paritaires Départementales (C.A.P.D)
  
- ☑ Il doit être signé par le Président du Bureau de Vote et les scrutateurs ou délégué-es de liste
  
- ☑ Il doit obligatoirement comporter :
  - ✓ La date du scrutin
  - ✓ Le type d'élection (C.T.E, C.A.P.L, C.A.P.D)
  - ✓ La Commission (pour les C.A.P) concernée
  - ✓ Le nombre d'inscrits
  - ✓ Le nombre de votants
  - ✓ Le nombre de suffrages valablement exprimés
  - ✓ Le nombre de bulletins blancs
  - ✓ Le nombre de bulletins nuls.

**Toute anomalie, irrégularité constatées au cours de la journée (organisation, déroulement, dépouillement)**





**RESULTATS CTE**

	<b>Collège unique</b>
Nombre d'inscrits	
Nombre de votants	
Bulletins nuls	
Bulletins blancs	
Valablement exprimés	
CFDT	
CFE/CGC	
CFTC	
CGT	
CNI	
FO	
SMPS	
SUD	
UNSA	
Autres organisations	

**Inscrire impérativement tous les résultats et les transmettre au référent élections du département et à la Fédération.**



RESULTATS CAPL

UNSA										
SUD										
SMPS										
FO										
CNI										
CGT										
CFTC										
CFE CGC										
CFDT										
Exp.										
Nuls										
Blancs										
Votant										
Inscrits										
Com	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

Inscrire impérativement tous les résultats et les transmettre au référent élections du département et à la Fédération..

Fédération Santé Action Sociale  
 263, rue de Paris  
 Directeur de Publication :  
 Bruno Jardin

## RESULTATS CAPD



N° Commission paritaire :  
 0617 S 08141  
 ISSN 1963-2657



UNSA										
SUD										
SMPS										
FO										
CNI										
CGT										
CFTC										
CFE CGC										
CFDT										
Exp.										
Nuls										
Blancs										
Votant										
Inscrits										
Com	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10

**Inscrire impérativement tous les résultats et les transmettre au référent élections du département et à la Fédération..**